

Accompagnement des établissements ou groupes d'établissements sur le management des métiers, emplois et compétences

Contexte

Les établissements bénéficient d'une marge de manœuvre étroite pour faire face aux évolutions continues, variées et interdépendantes de leur environnement réglementaire, de leur territoire de santé, de leurs pratiques et métiers, des comportements de leurs patients et des proches, de leurs organisations, de leurs agents... Au sein d'un centre hospitalier, d'un EHPAD, d'un IME ou d'un GHT, les grands projets de changement ne manquent pas. Cette accumulation de « chantiers », de projets prioritaires rendent plus délicate la mise en œuvre d'une démarche GPMC au sens classique du terme. Ces projets sont pourtant interdépendants les uns des autres et la GPMC, plutôt qu'un énième cahier des charges, peut apparaître aujourd'hui comme un vecteur, un facilitateur dans la mise en œuvre de ces autres changements

Objectifs

4 phases (6 à 24 mois) :

- Sollicitation de l'ANFH par l'établissement ou le groupe d'établissements, choix du prestataire.
- Phase de diagnostic menée auprès de l'établissement ou groupe d'établissements : cadrage du contenu, des délais et du budget (1 jour maximum)
- Déploiement des actions de formation et/ou de conseil (6 jours maximum)
- Evaluation de la démarche, analyse des résultats et bilan global

Exemples d'intervention :

- Recenser les métiers au regard du R.N.M
- Elaborer des référentiels de compétences
- Initier ou relancer une démarche GPMC
- Déployer et exploiter les entretiens professionnels
- Intégrer une démarche métiers-compétences dans sa politique de Qualité de vie au travail
- Renforcer la transmission des savoirs au sein de son établissement
- Développer l'attractivité et améliorer ses recrutements
- Améliorer mobilité interne et maintien dans l'emploi
- ...

Renseignements complémentaires

Planification selon demande, en intra GHT ou intra établissement

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 62 ou 02 99 35 28 64

bretagne.formation@anfh.fr

Financement par l'ANFH selon le guide d'éligibilité.

Public

**Directions (établissement, RH, affaires médicales AM, soins, fonctions supports, etc.),
Membres d'instances (ex : CTE, CME, Conférence Territoriale de Dialogue Social, etc.),
Responsables et personnels des services concernés (RH, Formation/DPC, Affaires médicales,
Santé au Travail, etc.), Encadrants, référents, agents, etc.**

Exercice

2021

Code de formation

32201R

Nature

AFR

Organisé par

GRAND ANGLE

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **Module 1 : diagnostic et cadrage**
Durée : 7 heures
- **Module 2 : Formation action**
Durée : 42 heures
- **Module 3 : appui opérationnel/conseil**
Durée : 14 heures